

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'AUBANGE  
SERVICE MOBILITÉ**



---

**ARRÊTÉ DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu la demande de **Monsieur FISCHER Pitt** étant domicilié à 6791 ATHUS, rue Wagner 37, qui procède à l'évacuation de déblais à la même adresse du mercredi 16/08/2017 au mercredi 23/08/2017 ;

Considérant qu'un container sera présent sur la bande de stationnement devant le n° 37 de la rue Wagner à 6791 ATHUS durant la période des travaux ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**AUTORISE**

- la pose d'un container placé sur la bande de stationnement, rue Wagner n°37 à 6791 ATHUS, durant la période des travaux précités ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit, rue Wagner n° 35 et n° 37 à ATHUS, du **16 août 2017 au 23 août 2017** inclus.

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 16/08/2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 09/08/2017  
Le Directeur Général,  
ANTONACCI T.

Le Bourgmestre, f.f.  
DONDELINGER J.-P.